

NCR : TARIFS 2019-2020

Section : NATATION

Activités		Ages	Nb entr/ sem	Cotisation	
Enfants et Ados	Ecole de Natation Française ENF *	6-11 ans	1	295€	235€
	Ecole de Natation Française ENF	12-14 ans	1	295€	235€
	Ados Eau libre, Palmes	15-18 ans	1	340€	265€
	Ados Loisirs	15-18 ans	1	295€	235€
* Niveau requis : Autonomie grand bain, sans support (frites, brassards, planches), retour sans nage codifiée.					
Compétition	Avenirs	F : 7-9 ans G : 8-10 ans	3/4	400€	
	Jeunes	F:10-12 ans G : 11-13 ans	4	400€	
	Juniors	F : 13 et + G : 14 et +	4/6	450€	
	Groupe départemental	12-18 ans	2	390€	305€
Adultes	Adultes Sportifs	18 ans et plus	2	400€	310€
	Adultes 2 entrainements	18 ans et plus	2	400€	310€
	Adultes Loisirs	18 ans et plus	1	295€	235€
	Eau libre, Palmes et tubas	18 ans et plus	1	340€	265€

Section : APNÉE (à partir de 12 ans)

Activités	Entrainement piscine	PPG	Fosses	Licence	Cotisation
Adhérent Apnée	1	Oui	Incluses	Oui	180€ 160€
Apnée + natation	1+1	Oui	Incluses	Oui	280€ 235€
Adhérent FFESSM	Non	Non	10€/fosse (priorité adhérents 1 & 2)	Oui	40€
Licencié extérieur	Non	Non	15€/fosse (priorité adhérents 1, 2 & 3)	Non	-

Remises

- Pour les membres d'une même famille (même nom, même adresse) : 3° adhérent et suivants : 15 € par inscription
- Officiel FFN : 20€.

Pièces à fournir à la rentrée en septembre 2019 :

- Un **certificat médical** précisant « Ne comporte aucune contre-indication à la pratique de la natation ou de l'apnée ». Le certificat médical est obligatoire. **Pas de certificat, pas d'entraînement**
- Pour la section apnée, il est impératif de présenter un certificat médical FFESSM de moins de 60 jours à la date d'inscription. Un modèle peut être téléchargé sur le site de la FFESSM.
- Pour la section natation, le formulaire licence FFN complété et signé

NB 1 : Pour la natation, le certificat médical doit être **postérieur au 20 août 2019**.

NB 2 : Pour les apnéistes désirant passer le niveau II ou plus, le certificat doit être établi par un médecin fédéral, du sport ou hyperbare, modèle de certificat obligatoire à télécharger sur le site de la FFESSM.

- Une photocopie du dernier brevet pour l'activité Apnée.
- Pour les officiels, copie de la carte d'Officiel FFN de la saison écoulée (pour la remise officiel).
- Le règlement intérieur du NCR daté et signé.

La piscine des Fontaines sera fermée de début février 2020 à début mai 2020 environ. Nos tarifs sont barrés car ils tiennent compte de cette fermeture. Les entrainements reprendront normalement en mai 2020.